

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SOLEILHAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- du mois de septembre à 19heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 13 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LOMBARD, Maire. Secrétaire de séance : Mme. Karine COSSU, 2eme Adjoint.

Étaient présents ou représentés : **11 conseillers**

Présents (8) : Jean-Pierre Lombard, Alain Bourot, Karine Cossu, Christine Simonetti, Maxime Legrand, Vincent Maria, François Gondran, Cresp Sabine

Excusés avec pouvoir (3) : Laurent Chabaud a donné son pouvoir à François Gondran, Sarafina Nifenecker a donné son pouvoir à Vincent Maria, Pascal Fleury a donné son pouvoir à Jean-Pierre Lombard

Absent (0) :

SIXIEME DELIBERATION : détail du prix de l'eau et assainissement en 2024 et augmentation du tarif de l'abonnement eau et assainissement en 2025

Monsieur le maire présente les tarifs de l'eau et assainissement pour 2024.

Suite à la dixième délibération du 22 juillet 2023, les tarifs 2024 sont établis comme suit :

- Abonnement Eau 2023 : **69€**
- Abonnement Assainissement 2023 : **93€**

Les taux de redevances votés par l'Agence de l'eau pour l'année 2024 sont pour la commune de Soleilhas :

- Redevance pollution, facturation forfaitaire : taux de 0.29 euros/m³ soit **21.82€** par abonné,
calcul=population Insee majorée(294hab) * 65 m³/an(forfait) *0.29 / nombre abonnés (254)
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte, facturation forfaitaire : taux de 0.16 euros/m³ soit **13.53€** par abonné,

Calcul= population Insee majorée(294hab) * 65 m³/an(forfait) * 0.16 / nombre abonnés (226)

Soit pour un abonné en eau raccordé à l'assainissement : 69 + 21.82 + 93 + 13.53 = **197.35 Euros**

Soit pour un abonné en eau non raccordé à l'assainissement : 69 + 21.82 = **90.82Euros**

Monsieur le Maire propose aux vues de la vétusté des réseaux, du rapport par IT04 sur la station d'épuration, et dans une prise en compte des préconisations de l'agence de l'eau, de prévoir les futurs travaux en continuant une augmentation annuelle des tarifs de l'eau. Le rôle de l'eau et assainissement créditera la commune d'environ 38 000€ en 2024.

Monsieur le maire propose pour 2025 les tarifs suivants :

- Abonnement Eau 2025 : **79€**

- Abonnement Assainissement 2025 : 103€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre note** des prix de l'eau pour 2024
- **D'adopter** les prix 2025 de l'abonnement « eau » à 79€, et l'abonnement « assainissement » à 103€ ;

Pour :	7		
Contre :	1		
Abstention :	3		
	Pour	Contre	Abstention
Jean-Pierre LOMBARD	1		
Karine COSSU		1	
Alain BOUROT	1		
Vincent MARIA			1
Sabine CRESP	1		
François GONDRAN	1		
Sarafina NIFENECKER			1 par pouvoir
Maxime LEGRAND			1
Pascal FLEURY	1 par pouvoir		
Laurent CHABAUD	1 par pouvoir		
Christine SIMONETTI	1		
Total	7	1	3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance, *Karine Cossu*

Le Maire, Jean-Pierre LOMBARD

